



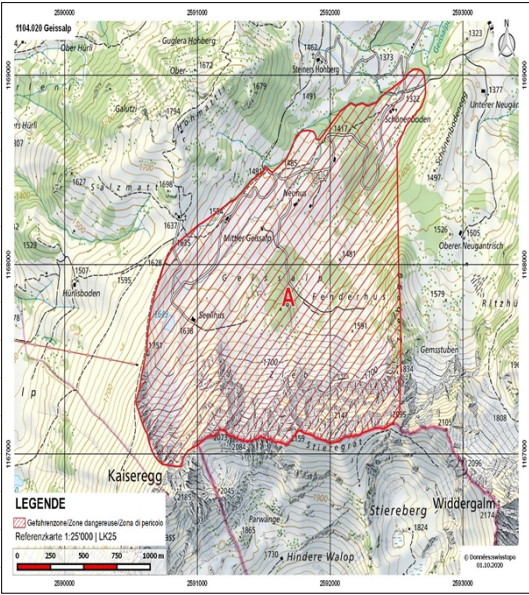
Avis de tir

Geissalp

Geissalp Mars 2026

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

ID : 1104.020

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes	LK 1:25'000, Blatt 1226 Boltigen
Di 01.03.26	Pas de tir			 A Geissalp (Ziel-Stellungsm/NGST)
Lu 02.03.26	Pas de tir			
Ma 03.03.26	Pas de tir			
Me 04.03.26	Pas de tir			
Je 05.03.26	Pas de tir			
Ve 06.03.26	Pas de tir			
Sa 07.03.26	Pas de tir			
Di 08.03.26	Pas de tir			
Lu 09.03.26	Pas de tir			
Ma 10.03.26	Pas de tir			
Me 11.03.26	Pas de tir			
Je 12.03.26	Pas de tir			
Ve 13.03.26	Pas de tir			
Sa 14.03.26	Pas de tir			
Di 15.03.26	Pas de tir			
Lu 16.03.26	15:00 - 23:59	A	Armée	
Ma 17.03.26	00:01 - 23:59	A	Armée	
Me 18.03.26	00:01 - 18:00	A	Armée	
Je 19.03.26	07:30 - 18:00	A	Armée	
Ve 20.03.26	07:30 - 10:00	A	Armée	
Sa 21.03.26	Pas de tir			
Di 22.03.26	Pas de tir			
Lu 23.03.26	Pas de tir			
Ma 24.03.26	Pas de tir			
Me 25.03.26	Pas de tir			
Je 26.03.26	Pas de tir			
Ve 27.03.26	Pas de tir			
Sa 28.03.26	Pas de tir			
Di 29.03.26	Pas de tir			
Lu 30.03.26	10:00 - 18:00	A	Armée	
Ma 31.03.26	08:00 - 23:00	A	Armée	

Spécial **Armes:** Fass, pist, mitr 12.7mm, Panzerfaust, plf, pét hurl, gren main, explosif, armes de chasses, Stinger Training System
Le chemin pédestre de Schönenboden à Salzmatt traversant la place de tir est fermé durant les tirs.
Il faut emprunter l'itinéraire alternatif Schönenboden-Hohberg-Salzmatt
Il faut compter avec des temps d'attente. Les sentinelles de tir peuvent vous renseigner.

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

Projectiles non éclatés



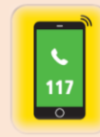
1. Ne jamais toucher

Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement

Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte

Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 79 736 18 07**

Lien internet

Responsable publication : **+41 58 467 19 90**

<https://www.armee.ch/avisdetir/1104.020>

Édition du 25.02.2026

Cdmt resp : Secteur de coordination 11

